

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion Séance du 22/05/18

L'an 2018, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : BODY Christelle, LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, MM : AILLERIE Patrice, RAVET Alexandre, LEMOINE Antony, GOURDON Michel

Excusés: Mme BOULAY Nathalie, MM : Marc CIROT, DOLBEAU Cédric, MONNIER Sébastien

Absent : M. RAIMBAULT Yohann

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 10
- Votants : 10

Date de la convocation : 15/05/18

Date d'affichage : 15/05/2018

Secrétaire de séance : Monsieur GOURDON Michel

1. Compte rendu d'activités annuel Le Verdelet

Réf : 01-22/05/18

Monsieur le Maire, expose, par délibération du 3 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de confier à ALTER PUBLIC, la réalisation de l'aménagement du quartier d'habitat Le Verdelet par voie de Convention Publique d'Aménagement signée le 19 septembre 2013.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu qu'ALTER PUBLIC présente à la Collectivité, un Compte Rendu d'Activité Annuel (CRAC).

Ce document intitulé « CRAC au 31 décembre 2017 » (cf. pièce jointe à la présente délibération) nous a été transmis par ALTER PUBLIC. Il traite successivement de l'avancement physique (acquisitions, études, travaux, commercialisation) et de l'avancement financier de l'opération.

Avant d'approuver ce document et ses annexes, je vous présente le détail des engagements tant physiques que financiers

Etat d'avancement de l'opération

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des acquisitions foncières ont été réalisées. Afin de réaliser le bassin de rétention, il a été acquis en 2016 un terrain extérieur au périmètre de la ZAC du Verdelet, appartenant à Madame Huguette Chevalier et d'une contenance de 3 264m².

La concertation s'est déroulée du 13 novembre 2012 date de l'ouverture de cette concertation par délibération du Conseil Municipal, au 3 septembre 2013 date de sa clôture par délibération du Conseil Municipal.

La ZAC du Verdelet a été créée par délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2013. Et le dossier de réalisation, ainsi que le programme des équipements publics ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 février 2015.

Les études géotechniques, hydrologiques ont été réalisées.

En mars 2014, les reconnaissances archéologiques préventives ont été menées par l'INRAP, conformément aux prescriptions de l'arrêté du Préfet de de Région du 30 septembre 2013.

Le 21 mai 2014, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, a transmis le rapport de l'opération de diagnostic archéologique sur le site du Verdelet, et a indiqué que le terrain d'emprise du projet, ne fera l'objet d'aucune prescription complémentaire d'archéologie préventive

La commune a souhaité réaliser un théâtre de verdure sur l'espace vert central du quartier du Verdelet. Cet ouvrage, qui n'était pas prévu initialement dans le projet, a été exécuté au printemps 2015 pour être opérationnel en septembre de la même année.

Aspects financiers de l'opération

Avant d'approuver le bilan financier actualisé au 31 décembre 2017, il convient de vous apporter des informations sur les différents postes et leur évolution.

A – Bilan financier

Sur le plan financier, le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2017 s'élève à 916
000 € HT en dépenses comme en recettes, sans participation d'équilibre de la Ville.

B – Evolution par rapport au bilan précédent

Conformément à l'article 10 de la loi SRU, le bilan doit faire apparaître l'évolution des recettes et des dépenses par rapport au bilan précédent.

Le poste travaux est en augmentation du fait de l'estimation à la hausse des travaux de la première tranche. Pour des raisons techniques il sera nécessaire de réaliser une rétention des eaux pluviales sur place et non dans le bassin de rétention qui se trouvera à l'extérieur de la ZAC. La consultation des entreprises pour cette première tranche, qui comprendra la viabilisation de 4 parcelles libres de constructeur, aura lieu au printemps 2018.

Les recettes ont également augmenté en conséquence. Dans le présent bilan, afin de maintenir un équilibre financier sans participation communale, il est programmé de faire évoluer le prix des lots libres de constructeur sur les tranches 2 et 3.

C – La Trésorerie

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de l'opération est positive de 0€HT du fait de l'encaissement d'un emprunt de 200 000€ en 2016.

Aussi, il propose :

de bien vouloir adopter le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2017, portant les dépenses et les recettes de cette opération à 916 000€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.

2. Réflexion sur les modes de gestion du service assainissement

Monsieur le maire nous présente le diaporama qui a été exposé à la CCALS lors de la réunion commission assainissement, sur le mode de gestion du service assainissement. Plusieurs scénarii ont été proposés. Les élus de la CCALS doivent se prononcer d'ici le mois de juillet sur une organisation au 1^{er} janvier 2019, afin de disposer du 2^{ème} semestre 2018 pour la mise en œuvre.

3. Plan climat

Monsieur le maire nous présente le diaporama qui a été exposé à la CCALS concernant le Plan Climat Air Energie Territorial. Le projet est porté par le Pôle métropolitain Loire Angers. Cette démarche devant être mise en place par toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cela vise à construire un projet durable pour le territoire et partagé entre les acteurs (entreprises, habitants, agriculteurs, association, élus...).

Parmi les 15 propositions faites par le Pôle métropolitain, monsieur le maire suggère de retenir ceux qui sont réalisables à notre échelle :

- Le transport de marchandises
- Rénovation habitat privé
- Rénovation parc social
- Exemplarité de la collectivité (bâtiments, flotte, espaces verts...)
- Circuits courts
- Séquestration carbone (artificialisation du sol, agroforesterie)

4. Projet de PLUI

Réf : 03-22/05/18

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu les débats tenus au sein du Conseil communautaire le 15 décembre 2016 et du conseil municipal le 08 novembre 2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 avril 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu le courrier de la Communauté de communes reçu le 26 avril 2018 sollicitant l'avis de la commune sur le projet de PLUi tel qu'il a été arrêté le 19 avril 2018 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ces articles L. 153-15 et R. 153-5 ;

Vu le rappel des principales caractéristiques du projet de PLUI.

Au regard des éléments présentés, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de PLUi tel qu'il a été arrêté le 19 avril 2018.

Séance levée à 23h00